



Programme des Nations Unies pour l'environnement



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro.WG.I(3)/3
25 septembre 1989

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

GROUPE DE TRAVAIL A COMPOSITION NON LIMITEE DES PARTIES AU PROTOCOLE DE MONTREAL

Troisième partie de la première réunion
Genève, 18-22 septembre 1989

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL A COMPOSITION NON LIMITEE DES PARTIES AU PROTOCOLE DE MONTREAL SUR LA TROISIEME PARTIE DE SA PREMIERE REUNION

I. INTRODUCTION

1. Le Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal a tenu la troisième partie de sa première réunion au Palais des Nations, à Genève, du 18 au 22 septembre 1989, pour examiner les éléments à inclure dans les plans de travail visés aux articles 9 et 10 du Protocole de Montréal conformément aux décisions 4 et 5 c) de la première Réunion des Parties au Protocole.

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

2. La session a été ouverte par le Directeur exécutif du PNUE. Dans son discours liminaire, M. Tolba a souhaité la bienvenue aux représentants présents à la session et pris acte des progrès réalisés lors des deux premières sessions du Groupe de travail qui se sont déroulées à Nairobi entre le 21 août et le 5 septembre 1989 (voir UNEP/OzL.Pro.WG.I(1)/3 et UNEP/OzL.Pro.WG.I(2)/4). Il a ensuite passé en revue les conclusions de la deuxième session au cours de laquelle les participants s'étaient entre autres attachés à réunir les rapports des groupes d'évaluation en un rapport de synthèse. Il a fait état expressément des effets de l'appauvrissement en ozone et de la nécessité de prendre les mesures propres à assurer la protection de la couche d'ozone, y compris l'élimination de tous les CFC entièrement halogénés ainsi que la réglementation des halons, du méthylchloroforme et du tétrachlorure de carbone.

3. Le Directeur exécutif, s'inspirant des connaissances les plus récentes sur l'appauvrissement de la couche d'ozone, a souligné l'importance qu'il y aurait à obtenir la participation de tous les pays à nos efforts tendant à mettre un frein à la production et à la consommation des substances menaçant la couche d'ozone. Aux fins d'y parvenir, il a souligné la nécessité de mettre en oeuvre des plans de travail concrets où l'on s'engagerait expressément à suivre l'évolution rapide de la science, de l'environnement, de l'économie et de la technologie.

4. S'agissant des plans de travail, il a fait notamment les recommandations suivantes : mettre à jour les rapports des groupes d'évaluation sur la science, l'environnement, l'économie et la technologie d'ici à 1992; organiser au moins trois ateliers régionaux par an aux fins de former une cinquantaine de personnes dans chaque région; associer l'industrie aux efforts déployés en participant aux ateliers sur le transfert de technologie, aux projets de démonstration et aux foires commerciales organisés sous les auspices des différents pays; créer un réseau d'information centralisé qui contiendrait une bibliographie annotée de toutes les publications ayant trait à l'ozone ainsi que des données et/ou des résumés concernant les techniques actuelles et les projets liés aux produits de remplacement; mettre en place un bureau d'échange d'informations qui pourrait diffuser les conclusions relatives à des substances chimiques de remplacement et à leur toxicité et entamer des échanges de vues avec les organismes d'assistance multilatérale pour voir de quelle manière ils pourront aider à acheminer les crédits vers les projets qui utilisent des produits de remplacement et à détourner ces mêmes crédits des projets susceptibles d'appauvrir la couche d'ozone.

5. En prononçant la clôture de la session, le Directeur exécutif a souligné l'importance d'une participation de tous les pays aux activités visant à mettre fin à l'appauvrissement en ozone et a signalé la nécessité d'examiner les questions liées à ce problème avec une certaine ouverture d'esprit et avec l'intention de faire des concessions mutuelles.

6. Les délégations des Parties contractantes énumérées ci-après ont participé à la session : Australie, Autriche, Belgique, Canada, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Ghana, Grèce, Italie, Japon, Kenya, Malaisie, Maldives, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, RSS de Biélorussie, RSS d'Ukraine, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Thaïlande et Venezuela.

7. En outre les pays suivants qui ne sont pas Parties contractantes se sont fait représenter à la session : Argentine, Brésil, Chili, Chine, Côte d'Ivoire, Inde, Indonésie, Koweït, Liban, Maroc, Philippines, République de Corée, Soudan, Turquie et Uruguay.

8. Les organisations suivantes ont aussi participé à la session : Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Halogenated Solvents Industry Alliance (HSIA), Greenpeace, Association européenne de réfrigération et air conditionné et Chambre de commerce internationale (CCI).

B. Election du Bureau

9. Le Directeur exécutif du PNUE a rappelé aux représentants que l'élection des membres du Bureau pour la présente session du Groupe de travail devrait obligatoirement tenir compte de la composition du Bureau lors des deux sessions précédentes. La première session, qui s'était tenue à Nairobi du 21 au 25 août aux fins de définir les modalités des mécanismes financiers et autres, avait un bureau composé d'un président représentant la Finlande, de deux vice-présidents représentant respectivement le Japon et le Ghana, et d'un rapporteur représentant la Communauté économique européenne. La deuxième session, qui s'était tenue à Nairobi du 28 août au 5 septembre aux fins d'examiner les rapports des quatre groupes d'évaluation et de les réunir en un rapport de synthèse et, à partir de ce rapport, de formuler

des propositions concernant les adaptations et les modifications à apporter au Protocole de Montréal, avait un bureau composé d'un président représentant le Canada, de deux vice-présidents représentant respectivement les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, et un rapporteur représentant le Kenya. Le Directeur exécutif a donc proposé d'élire les membres du Bureau de la présente session conformément à la répartition suivante :

Président :	Mexique
Vice-Président :	Norvège
Vice-Président :	Pays-Bas
Rapporteur :	Suisse

10. Les participants à la session ont élu les membres du Bureau suivants :

Président :	M. Juan Antonio Mateos	Mexique
Vice-Président :	M. Per Bakken	Norvège
Vice-Président :	M. Willem Kakebeeke	Pays-Bas
Rapporteur :	M. Daniel Rychner	Suisse

C. Adoption de l'ordre du jour

11. La session a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session (le 18 septembre 1989 à 10 heures au Palais des Nations).
2. Organisation de la session :
 - a) Election du Bureau;
 - b) Adoption de l'ordre du jour.
3. Examen des éléments des plans de travail visés aux articles 9 et 10 du Protocole et exposés dans la Décision 4 adoptée lors de la première réunion des Parties, à savoir :
 - a) Diffuser les rapports des groupes d'experts sur l'évaluation scientifique environnementale, technique et économique, ainsi que le rapport de synthèse, et la suite donnée à ces documents;
 - b) Mettre régulièrement à jour les rapports des groupes d'experts en tenant compte des progrès réalisés dans la production de produits ou procédés de substitution qui ne nuisent pas à l'environnement, pour le remplacement des substances réglementées;
 - c) Etablir un programme d'ateliers, de projets de démonstration, de stages de formation, d'échanges d'experts et de recrutement de consultants au sujet de formules de réglementation possibles qui tiennent compte des besoins particuliers des pays en développement, pour examen par les Parties à leur deuxième réunion;

d) Entreprendre une étude des techniques de conversion applicables aux installations existantes de production des substances réglementées ou des produits fabriqués à l'aide de ces substances ou contenant ces substances, pour examen par les Parties à leur deuxième réunion;

e) Faciliter la publication et la diffusion générale d'une documentation d'information du grand public;

f) Etudier les moyens d'échanger et de transférer des procédés et produits de substitution qui ne nuisent pas à l'environnement;

g) Prendre des initiatives pour appuyer les activités prévues aux programmes des organisations internationales et organismes de financement qui pourraient contribuer à l'application des dispositions du Protocole, et déterminer les moyens par lesquels le secrétariat peut se mettre concrètement en rapport avec les organisations internationales compétentes, les programmes et les organismes de financement à cet effet.

4. Questions diverses

5. Adoption du rapport

6. Clôture de la session.

III. QUESTIONS DE FOND

12. Le Président est ensuite passé à l'examen de la diffusion des rapports des quatre groupes d'évaluation et du rapport de synthèse. A ce sujet, le Directeur exécutif a noté que les rapports des groupes dépassaient au total 1 800 pages; il serait certes très souhaitable que tous soient traduits dans toutes les langues officielles mais le coût et le temps que cela impliquerait seraient considérables. En outre, le temps qu'exigerait la traduction d'un si grand nombre de pages pourrait aussi aboutir à ce que les rapports soient périmés. Le Directeur exécutif a proposé en conséquence que soient traduits dans les langues officielles le résumé du rapport de chacun des groupes et le rapport de synthèse.

13. Considérant les dépenses en cause, plusieurs délégations ont suggéré que le rapport soit traduit par les Parties appropriées; le PNUE pourrait ensuite faciliter la diffusion des rapports traduits. Plusieurs délégations ont souligné à ce sujet que la traduction faite dans des pays en développement serait moins coûteuse qu'à l'ONU et pourrait être payée par le PNUE ou au moyen de contributions des pays développés à un fonds d'affectation spéciale établi conformément aux travaux de la session de Nairobi du Groupe de travail.

14. Plusieurs délégations ont noté qu'en plus de la traduction du rapport de synthèse et des résumés des rapports des groupes d'experts il était particulièrement important de traduire les rapports sur les options techniques par secteur, étant donné que celles-ci contenaient un schéma qui aidait les pays à déterminer comment respecter le Protocole.

15. Une délégation a suggéré que l'on établisse un circuit précis au moyen duquel les rapports sur les options techniques en particulier puissent être mis largement à la disposition du public. Cette délégation a également souligné la difficulté que l'on avait à faire connaître l'existence de ces rapports à tous les intéressés et a indiqué que la documentation publiée pourrait être utilisée comme voie d'accès aux rapports. Elle a offert d'utiliser la documentation en cours de publication dans son pays comme moyen de ce genre, à condition de déterminer rapidement la voie à suivre à cet effet. Le secrétariat a suggéré que les rapports paraissent en tant que publications des Nations Unies portant une cote des Nations Unies. Plusieurs délégations ont également souligné la nécessité de permettre aux différents pays et organismes de reproduire les rapports d'évaluation et de les diffuser à un coût de reproduction raisonnable.

16. Le Président est passé ensuite à l'examen de la deuxième question de fond à l'ordre du jour, c'est-à-dire la mise à jour des rapports des groupes d'experts. Le Directeur exécutif a noté que le Protocole prévoyait des mises à jour de ces rapports AU MOINS tous les quatre ans. Etant donné l'évolution importante des connaissances qui avait eu lieu depuis 1987 et se poursuivrait probablement pendant les deux années suivantes, le Directeur exécutif a recommandé que, en particulier dans ce cas, les rapports des groupes d'experts soient mis à jour en 1992. Plusieurs délégations ont appuyé cette recommandation.

17. Une délégation a fait observer que les progrès dans les domaines couverts par les rapports des groupes d'experts se produiraient probablement à des vitesses différentes; par conséquent, les domaines où l'on enregistrerait les plus grands progrès, à savoir ceux de la science et de la technique, pourraient être mis à jour en 1992, tandis que les effets sur l'économie et l'environnement le seraient en 1994.

18. En revanche, plusieurs délégations ont estimé qu'il y aurait probablement d'importantes informations nouvelles sur les aspects économiques par suite des études mises en route par la session du groupe de travail consacrée aux mécanismes financiers et autres. Il a été noté aussi que les rapports relatifs aux effets sur l'économie et l'environnement présenteraient une grande importance pour les pays en développement qui envisageaient d'adhérer au Protocole et qu'il faudrait, en fait, que les pays en développement participent et s'attachent davantage à la mise à jour des rapports d'évaluation, en particulier du rapport du groupe d'experts économiques.

19. Une délégation a indiqué que la production des six rapports techniques à eux seuls était très difficile et prenait beaucoup de temps à des centaines d'experts et représentait un investissement en temps et en argent de plusieurs millions de dollars. Le réengagement de ces experts et les fonds nécessaires dans le proche avenir ne seront pas faciles à obtenir. La délégation a indiqué que plusieurs des présidents de sous-groupes d'experts ne seraient pas en mesure de trouver le temps nécessaire pour mettre à jour le rapport à l'horizon 1992. Une autre délégation a suggéré que ces présidences soient confiées à d'autres personnalités, ce qui donnerait aux rapports d'évaluation une dimension nouvelle.

20. Le Directeur exécutif a précisé que sa recommandation ne tendait qu'à une mise à jour des rapports. Il a indiqué que six volumes de documentation avaient déjà été rassemblés et que la simple mise à jour de ce matériel prendrait beaucoup moins de temps et serait beaucoup moins coûteuse. Il a proposé que les mises à jour portent uniquement sur les éléments nouveaux et n'aboutissent pas à une nouvelle rédaction; à son avis, la mise à jour pourrait être effectuée en six mois à la fin de 1991 et au début de 1992.

21. Une délégation a souligné que, indépendamment de l'intérêt qu'il y aurait au fond à disposer de rapports mis à jour, le processus d'évaluation était extrêmement utile parce qu'il permettait de réunir des experts ayant des opinions diverses et que, du fait de leurs échanges de vues, leurs opinions sur des questions importantes se rapprochaient fortement. Il a été noté aussi que les rapports servaient à faire prendre davantage conscience du problème.

22. Quelques délégations ont émis l'opinion que certains rapports pourraient appeler une mise à jour d'ici à 1992. A ce propos, plusieurs délégations ont proposé de recourir au groupe consultatif technique, qui pourrait faire fonction de filtre, en ce sens qu'il examinerait les nouvelles données et études en vue de leur inclusion dans un rapport mis à jour. D'ici au printemps 1991, le groupe serait en mesure de recommander, le cas échéant, quels sont les rapports qui nécessitent une mise à jour en 1992.

23. Le Président a ensuite abordé le troisième point important de la question inscrite à l'ordre du jour, soit l'établissement d'un programme d'ateliers de sensibilisation, de projets de démonstration, de stages de formation, d'échanges d'experts et de consultants eu égard aux besoins particuliers des pays en développement. Certaines délégations ont noté qu'il existait déjà un programme de sensibilisation au phénomène du réchauffement de la planète qui avait été mis au point sous l'égide du Groupe intergouvernemental de l'évolution du climat (IPCC) et que l'on devrait en tenir compte. En ce qui concerne les ateliers de sensibilisation du public, plusieurs délégations ont reconnu que les groupes cibles qui semblaient désignés pour ces activités étaient les hommes politiques, les décideurs, les dirigeants communautaires et les médias, du fait que ces groupes seraient à même d'agir plus rapidement une fois qu'ils auraient une meilleure compréhension du problème. A cet égard, il a été suggéré que les Parties non contractantes puissent avoir l'avantage d'assister à ces ateliers de même qu'à la réunion des Parties et qu'elles continuent à être invitées à y prendre part.

24. Il a été également suggéré que ces ateliers revêtent un caractère général et s'attachent à examiner, entre autres sujets, la gravité du problème, le coût de l'action à entreprendre en regard du coût de l'inaction et les domaines se prêtant à une action immédiate. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de faire participer pays développés et pays en développement à ces ateliers. Alors que l'on admettait que les uns et les autres avaient tout à gagner d'une sensibilisation croissante au problème, plusieurs délégations ont suggéré que, étant donné les contraintes financières liées à ce programme, les ateliers se tiennent dans les pays en développement. Il a été d'autre part suggéré que les trois premiers ateliers de sensibilisation soient prioritaires et soient organisés, si possible, avant la prochaine réunion des Parties. Enfin, on a proposé que les composantes de l'ordre du jour de la Conférence de Londres sur la protection de la couche d'ozone servent de modèle aux futurs ateliers de sensibilisation régionaux.

25. En ce qui concerne les stages de formation, on s'est généralement accordé à reconnaître qu'ils remportaient d'autant plus de succès qu'ils étaient mieux adaptés aux besoins particuliers des pays participants et que, s'il n'y avait pas de prise de conscience précise des besoins, ils pouvaient être prématurés. Par conséquent, on a été d'avis que l'évaluation des besoins de ces pays devait précéder les stages de formation. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité et l'utilité qu'il y avait à obtenir la participation des milieux industriels. Plusieurs d'entre elles ont suggéré que des universités et établissements scientifiques pourraient être utilisés pour les stages de formation. Alors que certains participants ont jugé que la mise au point actuelle de techniques n'ayant pas recours aux CFC était trop nouvelle et hasardeuse pour faire l'objet de stages de formation, d'autres délégations ont appelé l'attention sur la technique connue depuis longtemps des aérosols sans CFC et émis l'opinion que plusieurs pays pourraient bénéficier de stages de formation à cette technique comme à d'autres. Plusieurs délégations ont exprimé l'avis que les stages de formation devraient constituer un secteur particulier.
26. Pour ce qui est de l'échange d'experts et de la fourniture de services de consultants, plusieurs délégations ont jugé opportun d'établir une liste de consultants auxquels les pays ayant besoin d'aide pourraient faire appel et dont les services pourraient être utilisés par le secrétariat pour appuyer ses débats en matière de politique générale à suivre. Il a été suggéré que les personnes qui contribuent à l'établissement des rapports des groupes d'évaluation puissent figurer en premier lieu sur la liste et l'on pourrait y ajouter les noms de consultants du PNUÉ et des experts recommandés par des gouvernements. Plusieurs délégations ont déclaré que, avant de porter le nom de tel ou tel consultant ou consultante sur la liste, il fallait s'assurer que sa candidature était acceptée. Il a été suggéré que le secrétariat recueille des renseignements sur les qualifications et domaines de compétence des experts dont les noms devraient figurer sur la liste. Enfin, quelques délégations ont proposé de créer un groupe d'examen technique pour faire concorder les besoins des pays avec les domaines de compétence des consultants. Il a été proposé d'autre part que le secrétariat s'acquitte de cette tâche.
27. Le Président est passé ensuite à l'examen des points 3 d) et f) de l'ordre du jour relatifs, respectivement, à l'étude des techniques de rénovation et à l'échange et au transfert de techniques. En ce qui concerne les techniques de rénovation, il y a eu un accord général pour penser que ces études devraient être faites. Il a été souligné qu'il y avait deux catégories de techniques de rénovation : installations de production de substances réglementées et installations de fabrication utilisant des substances réglementées. Il a été noté qu'il n'y avait que 28 pays producteurs et que, par conséquent, le transfert d'informations à l'intérieur de ce groupe ne devrait pas être trop difficile.
28. En ce qui concerne le secteur manufacturier, il a été noté que plusieurs rapports pourraient être nécessaires pour traiter plusieurs scénarios industriels spécifiques de secteurs. Il a été suggéré d'autre part que les études sur la rénovation devraient avoir une large base, tenant compte s'il y avait lieu des implications socio-économiques et des modifications industrielles et institutionnelles nécessaires. Plusieurs délégations ont souligné que de très nombreux travaux avaient été faits et que de nombreuses techniques de rénovation étaient décrites dans les rapports du groupe

d'évaluation des techniques. Il a été souligné que, pour commencer, il était essentiel de diffuser ces informations aussitôt que possible. Une délégation s'est offerte à rassembler certaines informations dont elle disposait et de les transmettre au PNUE pour servir de base pour les études. Une autre délégation a indiqué que, selon le degré de détail demandé, un rapport sur la rénovation ne pouvait pas être prêt d'ici au milieu de 1990. Il a été suggéré que les informations sur les techniques de rénovation figurent dans une mise à jour à 1992 du rapport du groupe d'évaluation.

29. Plusieurs délégations ont souligné que, à propos du transfert de techniques, il y avait deux sortes de techniques : celles qui sont librement disponibles et celles qui sont assujetties à des droits exclusifs. Le transfert de techniques dans ce dernier cas est une question délicate et des plus malaisée. Dans les deux cas, et surtout dans le second, le transfert de techniques aux pays en développement devrait s'effectuer à des conditions de faveur. D'autres délégations ont été d'avis que, pour ce qui est du transfert de techniques liées au problème de l'ozone, on fasse une exception pour la question complexe des droits exclusifs de manière que les techniques assujetties à des droits exclusifs soient mises librement à la disposition des pays en développement, comme il est précisé au paragraphe 25 du rapport de la première session du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal. D'autres délégations ont fait valoir que la plupart des pays n'étaient pas habilités à reprendre à leurs propriétaires, sans indemnisation, les droits de propriété intellectuelle, y compris les brevets.

30. Une délégation a suggéré que, du moment que l'emploi de CFC dans les aérosols constituait la principale utilisation des FCF réglementés, le PNUE recrute, à titre absolument prioritaire, un consultant chargé de faire une étude sur la rénovation dans l'industrie des aérosols.

31. En ce qui concerne le transfert des techniques, il a été noté que de très nombreux travaux sur les techniques figuraient dans les rapports du Groupe d'évaluation des techniques et que ce matériel devrait être traduit et distribué dès que possible. Quelques délégations ont noté que les pays n'avaient pas tous besoin que toutes les sortes de techniques leur soient transférées et qu'il était donc important de tenir compte des besoins particuliers. D'autres délégations ont noté qu'il appartenait à chaque pays de décider s'il avait besoin de tout ou partie des renseignements. Une délégation a fait observer que l'article 10, paragraphe 2, du Protocole dispose que les Parties peuvent demander une assistance technique au secrétariat si elles le désirent. Il a été suggéré que l'on utilise cette disposition pour faciliter le transfert de techniques.

32. Une délégation a noté qu'il était important de veiller à ce que toutes les techniques transférées aux pays en développement soient économiquement et techniquement applicables. A cet égard, plusieurs délégations ont estimé qu'il fallait recommander, le plus tôt possible, la création d'un mécanisme financier approprié pour permettre aux pays en développement de se procurer les techniques nouvelles. Quelques délégations ont indiqué que l'assistance bilatérale devrait être considérée comme une mesure intérimaire jusqu'à ce que ce mécanisme soit officiellement établi.

33. Il a été noté que la promotion de recherches locales sur les sciences fondamentales et la technologie devrait faire partie du plan de travail et que des ressources suffisantes devraient être allouées à cette fin aussitôt que possible.

34. Plusieurs délégations ont présenté leurs vues sur la proposition du Directeur exécutif tendant à ce que le secrétariat distribue un questionnaire visant à déterminer les besoins des pays en développement au sujet du transfert de techniques. Quelques délégations ont appuyé cette proposition; toutefois, plusieurs délégations ont exprimé la crainte que ce questionnaire ne remplace les études détaillées par pays, ou ne leur nuise ou ne fasse double emploi avec elles. Une délégation a suggéré que les résultats des études par pays soient utilisés pour élaborer un questionnaire en meilleure connaissance de cause.

35. Plusieurs délégations ont noté qu'il était nécessaire de veiller à ce que toute recommandation faite par la présente session du Groupe de travail tienne compte des décisions prises lors des deux sessions précédentes du Groupe de travail et soit compatible avec elles. A cet égard il a été indiqué que les Parties devraient recevoir des mises à jour périodiques sur l'état d'avancement des mesures prises pour faire appliquer les recommandations des deux dernières réunions.

36. Le Président est passé ensuite à l'examen du point 3 e) de l'ordre du jour : publication et diffusion d'une documentation d'information du public. A cet égard, plusieurs délégations ont évoqué les campagnes d'information qui étaient en cours dans leurs pays. Les points suivants se sont dégagés du débat : i) l'information devrait être adaptée aux besoins des groupes cibles considérés : médias, hommes politiques, experts techniques, enfants d'âge scolaire, associations de voisinage, groupes locaux de protection de la nature et grand public; il faudrait viser en particulier les directeurs de journaux et les administrateurs de radio et de télévision; ii) parmi les éléments importants de la diffusion d'informations auprès du grand public, il convient de former les personnels de la presse par des réunions de documentation et d'autoriser la presse à assurer un service public gratuit de diffusion de l'information; iii) des documentaires de télévision sur la question pourraient être très utiles étant donné que la télévision atteint un grand nombre de gens dans le monde entier.

37. Les points supplémentaires suivants sur la diffusion d'informations ont été examinés : i) il faudrait envisager d'utiliser les églises pour diffuser des informations, ii) on pourrait utiliser le secrétariat pour diffuser une documentation commune à tous les pays qui demanderaient la documentation correspondante et créer un programme type de relations publiques à l'intention des pays en développement qui le souhaiteraient; iii) dans de nombreux pays en développement, les ressources nécessaires pour réaliser une campagne d'information du grand public étaient actuellement insuffisantes et les pays donateurs pourraient mettre une assistance pour ces campagnes à l'ordre du jour des conversations sur l'aide bilatérale. Une délégation a demandé que le Groupe recommande aux Parties d'examiner la création d'un fonds destiné à permettre au secrétariat d'entreprendre des activités analogues.

38. Le Président a abordé ensuite l'examen du dernier point de l'ordre du jour : prendre l'initiative d'appuyer les activités prévues aux programmes des organisations internationales et organismes de financement. A ce sujet, plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées par la suggestion du Directeur exécutif concernant la création d'un groupe consultatif technique

qui serait chargé de fournir une assistance technique à ces organisations pour les aider dans leur choix des projets relatifs à l'ozone. En particulier, la crainte a été exprimée que ce groupe n'introduise un élément conditionnel dans le financement des projets. D'autres délégations se sont déclarées persuadées qu'il ne serait pas nécessaire de confier à un groupe indépendant l'exercice de cette fonction, laquelle pourrait peut-être être exercée par le Secrétariat lui-même.

39. Le secrétariat a indiqué que le Directeur exécutif n'avait pas l'intention de créer un organe qui influencerait en quoi que ce soit sur les décisions des institutions internationales. En revanche, le secrétariat a noté que ces organisations pourraient souhaiter une assistance technique dans les efforts qu'elles faisaient pour s'assurer qu'aucun projet potentiellement financé ne serait financé, et il a précisé que la suggestion avait pour objet de permettre à ces organisations à même de s'adresser à une institution si elles avaient besoin d'une aide. Après débat, il a été entendu que le secrétariat devrait informer ces organismes internationaux qu'il pourrait mettre des experts à leur disposition pour les aider "sur demande" à effectuer leurs examens techniques.

IV. ADOPTION DU RAPPORT ET CLOTURE DE LA SESSION

40. A sa dernière séance, tenue le 22 septembre, le Groupe de travail a adopté son rapport ainsi que les recommandations à la deuxième réunion des Parties et au Bureau du Protocole de Montréal ainsi qu'au secrétariat de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal.

41. Après l'échange de compliments d'usage, le Président a prononcé la clôture de la troisième session.

V. RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL A LA DEUXIEME REUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE MONTREAL

1. Mise à jour des rapports des groupes d'évaluation

Le Groupe de travail recommande que les rapports de groupes d'évaluation qui en ont réellement besoin soient mis à jour en 1992. Cela étant entendu, le Groupe de travail recommande la création d'un petit groupe consultatif chargé d'examiner les travaux de chaque groupe d'évaluation. Ces petits groupes consultatifs passeraient en revue les résultats des nouvelles études et examineraient la nécessité d'inclure les connaissances nouvelles dans un rapport de mise à jour. Au premier semestre de 1991, il leur serait demandé de faire une recommandation sur la nécessité de produire un rapport de mise à jour dans chacun des domaines considérés. Le Groupe de travail recommande que les délégations fassent des propositions concernant les membres de ces groupes consultatifs à la deuxième réunion des Parties au Protocole.

2. Information

A. Le Groupe de travail recommande que soient élaborés des types particuliers d'information pour répondre aux besoins de groupes cibles particuliers comprenant les médias, les décideurs, les experts techniques, les enfants d'âge scolaire, les associations de voisinage, les groupes locaux de protection de la nature et le grand public.

B. Le Groupe de travail recommande que les Parties financent la création de documentaires de télévision sur la question de l'ozone et que ces programmes soient mis à la disposition des intéressés pour distribution dans le monde entier.

C. Le Groupe de travail estime que le secrétariat devrait servir d'instrument de diffusion d'une base commune de connaissances sur la question de l'ozone auprès de tous les pays qui demandent des informations et il prie les pays de communiquer les publications pertinentes au secrétariat pour diffusion auprès des pays qui demandent une telle documentation. A cet égard, le Groupe de travail recommande que les Parties soient encouragées à traduire dans leurs propres langues les documents d'information publiés par les institutions des Nations Unies, les organisations internationales et les pays ainsi qu'à les imprimer et à les diffuser. Un appui financier raisonnable pourrait être fourni aux pays en développement qui entreprendraient ce travail. Le Groupe de travail recommande également que les Parties soient encouragées à traduire les documents de ce genre dans des langues autres que les leurs, à les imprimer et à les diffuser.

D. Le Groupe de travail recommande que les Parties se mettent d'accord pour entreprendre la création d'un programme type de relations publiques qui pourrait être utilisé par les pays.

E. Le Groupe de travail recommande que le secrétariat coordonne les ateliers régionaux au cours des deux prochaines années pour fournir les informations appropriées aux journalistes (de la presse écrite, de la radio et de la télévision).

3. Ateliers de sensibilisation du public

Le Groupe de travail recommande que le secrétariat coordonne les ateliers régionaux conformément au mandat décrit dans l'annexe I et à l'estimation des coûts exposée dans l'annexe II au présent rapport, au rythme de trois par an. La conception des ateliers et par conséquent le coût de ceux-ci pourraient exiger des adaptations à mesure que des besoins nouveaux ou différents se révéleraient et que l'on aurait acquis une expérience des séminaires.

4. Diffusion d'informations techniques

Le Groupe de travail recommande que le secrétariat du Protocole soit renforcé par un personnel technique complété ou conseillé, selon les besoins, par des experts et des consultants. Ce personnel technique servirait de centre de liaison pour les informations fiables les plus récentes sur les techniques qui réduisent ou éliminent l'utilisation et les émissions de CFC et de halons. Il est envisagé que ce travail accélérera les activités visant à assurer la protection de l'ozone dans les pays développés et dans les pays en développement. En particulier, le personnel technique sera chargé de rassembler, vérifier et diffuser des informations techniques. Le personnel technique s'appuiera, selon les besoins, sur des comités consultatifs, sur les membres du Comité d'évaluation technique du PNUE (par secteur) et sur des experts, plus particulièrement :

- des experts en ingénierie et en économie en vue d'établir des critères descriptifs et quantitatifs de performance technique, y compris le rendement, le coût, la sécurité et l'acceptabilité pour l'environnement;
- des experts nationaux en vue de donner des conseils pour l'utilisation de l'assistance qui correspondra le mieux aux intérêts des pays en développement;
- des experts en développement économique et en financement en vue de relier les informations techniques à l'évaluation financière.

5. Etablissement d'une liste de consultants

Le Groupe de travail recommande que le secrétariat établisse, avec une large répartition géographique, une liste de consultants dans le domaine des options de réglementation. Cette liste devrait contenir une description détaillée des compétences des consultants, des organismes auxquels ils appartiennent et de leurs domaines de spécialisation en matière de produits de remplacement des substances réglementées. Elle devrait également indiquer les conditions de consultation, y compris la structure des honoraires. Il est recommandé que le secrétariat, par l'entremise des présidents des groupes d'experts, prenne contact avec les auteurs qui ont participé aux rapports des groupes d'évaluation pour déterminer s'ils désireraient figurer sur cette liste. Le secrétariat devrait encourager les Parties, tant des pays développés que des pays en développement, à compléter cette liste par des recommandations. Le Groupe de travail recommande que les Parties envisagent la création d'un petit groupe consultatif qui pourrait, sur demande, essayer de choisir sur la liste, avec le pays demandeur, les consultants qui répondraient le mieux aux besoins du pays demandeur.

6. Etudes sur les techniques et la rénovation

Le Groupe de travail recommande que le secrétariat trouve et recrute, au nom des Parties, des consultants chargés d'élaborer une série d'études de cas par secteur dans lesquelles, compte tenu des besoins particuliers des pays en développement, seraient examinées l'applicabilité et la description technique détaillée et complète de moyens actuellement disponibles (substances de remplacement ou techniques à faible coût ou sans coût supplémentaire) de réduction des émissions de CFC et de halons dans les solvants, les réfrigérants, la climatisation, les mousses et la protection contre l'incendie, y compris un examen complet des techniques de recyclage et de rénovation dans les domaines indiqués ci-dessus.

La première mesure à prendre pour ces études doit être de rassembler les informations existantes. Les études devraient insister sur le coût, la complexité, les possibilités d'application à petite échelle et la disponibilité sur le plan mondial. Elles devraient également examiner les changements qui - en matière de technique, d'économie, de formation de personnel et sur le plan institutionnel ou de la gestion - pourraient résulter des remplacements de produits chimiques ou des conversions d'usines proposés.

Etant donné que l'utilisation de CFC dans les aérosols est l'utilisation mondiale la plus répandue des CFC réglementés, la priorité absolue doit être donnée au lancement d'une étude sur la rénovation des usines d'aérosols à base de CFC, compte dûment tenu des problèmes spéciaux qui se posent aux petites installations d'embouteillage.

7. Initiatives tendant à appuyer les activités inscrites dans des programmes d'organisations internationales et d'organismes de financement

Le Groupe de travail estime indispensable que les organisations internationales et les organismes de financement tiennent compte, autant que possible, des stipulations du Protocole de Montréal. Il recommande que le Secrétariat entreprenne les démarches nécessaires pour faire prendre conscience aux pays bénéficiaires de cette réorientation positive et les aider à se rendre capables d'élaborer des projets en conséquence. En outre, ces organisations devraient accepter d'accueillir favorablement les projets dans lesquels est prévue l'utilisation de substances ou de techniques de remplacement et de leur donner la priorité.

Les organisations internationales ont besoin des compétences techniques nécessaires pour évaluer l'impact sur l'environnement, ou les possibilités de remplacement, des propositions de projets relatives à la fabrication, à la production ou à l'emploi de substances réglementées ou de produits tirés de ou contenant des substances réglementées. Ces compétences pourraient être fournies par l'intermédiaire du secrétariat "à la demande" d'après une liste d'experts établie conformément aux recommandations antérieures du Groupe de travail. Le secrétariat est prié d'informer les organismes internationaux des compétences ou de l'assistance disponibles à cet égard.

Le Groupe de travail recommande que le secrétariat prenne contact avec les organismes de financement et d'assistance technique, ainsi qu'avec les institutions spécialisées et autres organismes du système des Nations Unies, pour aider à répondre aux besoins des pays en développement. Cette assistance devrait comprendre un financement de programmes de recherche, d'études de faisabilité et de programmes de démonstration. En second lieu il faudrait, dans la mesure du possible, fournir la totalité des fonds nécessaires pour rendre les pays en développement capables de se conformer à la discipline du Protocole de Montréal dans un délai déterminé.

VI. RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL AU BUREAU DU PROTOCOLE DE MONTREAL ET AU SECRETARIAT DE LA CONVENTION DE VIENNE ET DU PROTOCOLE DE MONTREAL SUR LES MESURES INTERIMAIRES A PRENDRE AVANT LA REUNION DE JUIN 1990 DES PARTIES CONTRACTANTES

Le Groupe de travail reconnaît la nécessité de prendre des mesures intérimaires avant la réunion de juin 1990 des Parties contractantes en vue d'accélérer l'application des articles 9 et 10 du Protocole de Montréal. Des fonds supplémentaires sont nécessaires pour mener à bien ce travail.

En conséquence, le Groupe de travail recommande que soit pris en considération par les Parties au Protocole - pays développés et ceux des pays en développement qui sont en mesure de le faire - le versement d'une contribution volontaire spéciale au secrétariat du Protocole pour les activités prévues au titre des articles 9 et 10 du Protocole qu'il est jugé nécessaire de mener à bonne fin avant la deuxième Réunion des Parties.

Le Groupe de travail a exprimé l'espoir que ces contributions seraient versées aussitôt que possible conformément aux estimations ci-jointes (Annexe II). Le Groupe de travail s'est déclaré préoccupé par le fait que, si les ressources prévues n'étaient pas versées en quantités suffisantes, la mise en oeuvre des recommandations du Groupe de travail par le secrétariat s'en trouverait entravée.

1. Diffusion des travaux des groupes d'évaluation

Le Groupe de travail recommande que les documents suivants soient traduits dans les langues officielles de l'ONU et diffusés aussitôt que possible :

- A. Les résumés des rapports des différents groupes d'experts
- B. Le rapport de synthèse
- C. Le rapport sur les options techniques et ses cinq rapports sectoriels.

Le Groupe de travail reconnaît que ces documents représentent jusqu'à 800 pages et que leur traduction, leur reproduction et leur diffusion seront coûteuses et prendront beaucoup de temps. En conséquence, le Groupe de travail recommande que le secrétariat examine la possibilité de faire traduire les documents à peu de frais ou sans frais dans divers pays, et il encourage les Parties à offrir cet appui.

Le Groupe de travail prie le secrétariat de tâcher de publier les rapports en tant que documents des Nations Unies portant une cote appropriée de manière qu'on puisse facilement les référencer et se les procurer.

Le Groupe de travail croit savoir que le délai dans lequel ces très importants documents seront traduits, reproduits et diffusés dépendra de la rapidité avec laquelle des fonds proviendront des Parties.

2. Reproduction des rapports d'évaluation

Le Groupe de travail recommande que les différents pays et organismes soient encouragés à reproduire les rapports d'évaluation, y compris les cinq rapports techniques, et à les diffuser sans en retirer un profit. C'est ainsi que l'on assurera la distribution de ces documents le plus tôt et le plus largement possible. Le Groupe de travail prie le secrétariat de ne pas assumer d'obligations contractuelles qui viendraient limiter cette diffusion.

3. Ateliers de sensibilisation du public

Le Groupe de travail recommande que le Secrétariat coordonne trois ateliers régionaux conformément au mandat décrit dans l'annexe 1 au présent rapport. Ces ateliers régionaux pourraient se tenir avant la réunion des Parties de juin 1990. Il conviendrait de fournir la traduction au moins dans une langue principale de la région dans laquelle ils se tiennent. Ces ateliers devraient continuer à se tenir après la réunion de juin 1990, à la fréquence de trois par an. Le schéma des ateliers et, par voie de conséquence, leur coût pourront cependant devoir être réajustés en fonction des besoins nouveaux ou différents qui se dessineront et de l'expérience qui aura été acquise dans le cadre de ces séminaires.

4. Etudes sur les techniques de rénovation

Le Groupe de travail recommande également que, à condition de disposer de crédits suffisants, des études sur les techniques de rénovation soient menées à bien avant la réunion de juin 1990 des Parties contractantes. Les coûts estimatifs y relatifs figurent à l'annexe II au présent rapport.

ANNEXE I

CONFERENCE REGIONALE DU PNUE SUR LA PROTECTION DE LA COUCHE D'OZONE

INTRODUCTION

Le séminaire a pour objet, d'une part, de donner aux représentants des gouvernements et des dirigeants de l'industrie, dont le temps est limité, une vue d'ensemble de la question de l'appauvrissement de la couche d'ozone en une journée seulement; d'autre part, de réunir des cadres supérieurs qui seront chargés de suivre ou d'appliquer le Protocole de Montréal. Les deuxième, troisième et quatrième jours permettraient à ces derniers participants d'avoir des échanges de vues approfondis avec des experts.

PARTICIPANTS

- Dirigeants (Ministres et dirigeants de l'industrie ou du commerce)
- Hauts fonctionnaires et cadres supérieurs d'entreprise qui seront chargés d'appliquer la politique de réglementation des CFC et des halons.

OBJECTIFS DU SEMINAIRE

1. Sensibiliser les responsables des grandes orientations au sein des gouvernements et de l'industrie à la nécessité d'agir promptement pour protéger la couche d'ozone.
2. Donner, aux responsables des grandes orientations, des renseignements précis sur les moyens de remplir les obligations du Protocole de Montréal.
 - Etat de la science de l'atmosphère
 - Effets du rayonnement UV-b sur l'environnement
 - Etat des solutions techniques
 - Considérations économiques
 - Problèmes spéciaux qui se posent aux pays en développement.

ORGANISATION

Le secrétariat du Protocole de Montréal, en coopération avec le gouvernement du pays hôte ou le comité d'organisation régional, serait chargé des activités suivantes : coordination de la logistique de la conférence; sélection, invitation et rémunération (s'il y a lieu) des orateurs; prise en charge des représentants de pays en développement; approbation de la documentation à présenter; dispositions relatives à la traduction, à la reproduction et à la distribution des documents de conférence.

PREMIER JOUR : VUE D'ENSEMBLE PARTICULIEREMENT DESTINEE AUX DIRIGEANTS

Remarques liminaires

Présentation du sujet par le pays hôte (premier Ministre/Ministre)

Présentation du sujet par le PNUÉ (Directeur exécutif)

Vue d'ensemble des connaissances scientifiques sur l'appauvrissement de la couche d'ozone et des effets de celui-ci

Vue d'ensemble des possibilités techniques d'une réduction progressive

DEJEUNER

VUE D'ENSEMBLE SUR LES CONSIDERATIONS MACRO-ECONOMIQUES

Questions et réponses

Le Protocole de Montréal :

Explication des dispositions essentielles

Obligations de réglementation

Dispositions spéciales pour les pays en développement

Contrôle des échanges

Questions et réponses

Coopération des pays et stratégies nationales d'intervention pour la protection de la couche d'ozone :

Expérience de l'application du Protocole

Coopération entre pays en développement et pays développés

Coopération régionale sur les solutions techniques

DINER

DEUXIEME JOUR : PARTICULIEREMENT DESTINE AUX CADRES SUPERIEURS

Eléments essentiels de la science :

Chimie de l'atmosphère

Modèles et mesures

Etat de la science dans la région et résultats

Consensus scientifique

Eléments essentiels des effets sur l'environnement :

Santé humaine

Agriculture

Autres effets

Solutions techniques :

Produits et procédés de substitution, par secteur (selon le cas)

Aérosols
Solvants
Réfrigération
Mousses
Halons
Autres

Questions et réponses

DEJEUNER

Problèmes spéciaux des pays en développement :

Conversion de la production

Conversion de l'industrie manufacturière

Accès à l'information technique

Utilisation de la petite industrie et infrastructure

Financement des investissements

Recherche de solutions pour les pays en développement :

Transfert de technologie

Formation

Assistance financière

TROISIEME JOUR : PERSPECTIVES INDUSTRIELLES CONCERNANT LES PRODUITS OU
PROCEDES DE SUBSTITUTION

Conditions spéciales du marché :

Demandes des consommateurs et spécifications

Facteurs de production disponibles pour les nouvelles techniques

Barrières dues à la réglementation et sujets d'incertitude :

Toxicité

Inflammabilité

Assurance, codes, etc.

Exploitation de nouveaux débouchés :

Politique d'achat et de service des multinationales

Produits fabriqués sans CFC
Recyclage des CFC

Visites d'usines

JOURS SUIVANTS (s'il y a lieu)

Autres questions pouvant présenter un intérêt pour le pays/région hôte :

Groupes de discussion et groupes de travail

Réglementation intérieure

Effets plus détaillés, science, technologie, etc.

Questions juridiques

Approche/méthodologie par étude de cas en vue de déterminer les besoins nationaux

Formation d'experts régionaux pour les présentations techniques futures

Réunions régionales et groupes de travail (suivi et coordination)

EVENTUELS PRESENTATEURS :

PNUE, direction et personnel

PNUD, Banque mondiale, etc.

PNUE, présidents de groupes d'évaluation et membres de comités (suppléants)

Experts de la région hôte

Consultants

Experts d'entreprises

BUDGET

En dollars des Etats-Unis

Comité de planification régionale	5 000
Frais de voyage et indemnités de subsistance (5 000 dollars par intervenant)	35 000
Frais de voyage et indemnités de subsistance (12 000 dollars par délégation)	120 000
Services de conférence du pays hôte	
Traduction	???
Dépenses de secrétariat (PNUE)	30 000
Publications, diapositives, films, etc.	
TOTAL :	168 000 - 192 000

MATERIELS D'ENSEIGNEMENT (traduits, imprimés,
audiovisuels, etc.)

Renseignements généraux

- historique de la question
- chronologie de la réglementation internationale
et nationale
- explication de la science de l'atmosphère
- estimation et quantification des effets
- évaluation des options techniques
- coûts et avantages des produits ou procédés de substitution
- importance des pays en développement

estions et réponses

Formation technique

Science et effets de l'appauvrissement de la couche d'ozone

Analyse des utilisations nationales et des besoins spéciaux

Possibilités de financement spécial

Réglementation et stimulants économiques nationaux

Hygiène et sécurité du travail

Gestion des déchets et protection de l'environnement

Formation à l'exploitation et à l'entretien des nouvelles techniques

Gestion et développement de l'infrastructure

Connaissance et choix de nouvelles techniques

Projets spéciaux

Recherches concertées

Mesure régionale de l'appauvrissement en ozone

Mise au point de nouvelles techniques

Adaptation des nouvelles techniques aux marchés régionaux

ANNEXE II

COUT ESTIMATIF D'EXECUTION DES ACTIVITES RECOMMANDEES PAR LA PRESENTE
SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL ET DEVANT ETRE EXECUTEES AVANT JUIN 1990

	<u>En dollars des Etats-Unis</u>
1. Traduction, reproduction et diffusion : des résumés des rapports des groupes d'évaluation; du rapport de synthèse; et du rapport du Groupe sur les options techniques.	160 000 - 175 000
2. Trois ateliers régionaux Traduction et interprétation dans une langue au moins, assistance financière (non limitée) pour les participants des pays en développement (jusqu'à 20 par réunion)	510 000 - 690 000
3. Production d'études sur les rénovations et les substances de remplacement	200 000
<hr/>	
TOTAL PARTIEL	870 000 - 1,06 M
Les coûts estimatifs ci-dessous sont indiqués pour information :	
Coûts supplémentaires avant la deuxième réunion des Parties	
1. Quatre sessions des réunions du Groupe de travail	500 000
a) Adaptations et amendements à apporter au Protocole 13-17 novembre 1989, Genève	
b) Mécanismes financiers et autres 26 février - 6 mars 1990, Genève	
c) Deux sessions de négociation supplémentaires sont prévues mais aucune date n'est encore fixée	
2. Deuxième réunion du Bureau	35 000
3. Exécution d'études par pays (dix au maximum) demandées par la session du Groupe de travail consacrée aux mécanismes financiers et autres	750 000 - 1,0 M
<hr/>	
TOTAL PARTIEL	1,285 M - 1,535 M
TOTAL GENERAL	2,155 M - 2,600 M